

## Conseil municipal du 5 mars 2018

### **Résultat consultation appel d'offres zone commerciale de La Prade.**

Après l'appel d'offres lancé pour la viabilisation et le désenclavement de la zone commerciale de la Prade, quatre entreprises ont répondu.

La commission a analysé les offres sur la base des critères choisis et indiqués dans le règlement de la consultation.

L'entreprise présentant la meilleure note est l'entreprise BTP Livradois d'Ambert pour un montant total HT de 271 640.10 €.

Après en avoir délibéré, Le conseil retient cette entreprise.

### **Délégation de service public – Avis de concession.**

Le maire rappelle l'historique de la SARL « Parc de Saint-Paulien » : liquidation judiciaire, rachat du foncier de la société RPSP, étude de faisabilité d'un parc résidentiel appelant un investissement de l'ordre de 3.6 millions d'euros.

Une réunion en mairie le 22 décembre 2017, en présence des autres copropriétaires, a permis l'orientation du projet futur de réhabilitation du site sur le principe d'une gestion par délégation de services publics.

Le conseil municipal charge le maire à l'effet de :

Lancer une consultation pour une concession de services publics pour l'achèvement des travaux et l'exploitation du parc de St Paulien pour une durée de 15 ans à 20 ans, sur les bases suivantes :

Le délégataire devra apporter les fonds manquants soit sous forme de fonds propres, de prêts ou de subventions.

Le délégataire devrait pouvoir bénéficier d'aides financières entre 30 et 40 %.

La commune apporte la somme de 300 000 € au projet.

La durée de la concession est fixée entre 15 et 20 ans.

En termes de calendrier d'exécution, l'objectif fixé serait une réhabilitation complète pour permettre l'exploitation à l'horizon du printemps 2019.

### **Délégation de service public. Création d'une commission.**

Le maire rappelle au conseil la délibération 2017\_77 du 4 décembre 2017 concernant le rachat de la société RPSP relatif au parc de loisirs sur le secteur de Chaland. En parallèle il a été proposé de créer pour la réhabilitation et gestion du site une concession de délégation de service public. Il est nécessaire d'élire une commission qui sera chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres conformément à l'avis de concession qui va être publié dans trois journaux d'annonces légales.

Le conseil nomme les membres de la commission suivants : Président : Denis Eymard, membres : Marie-Pierre Vincent, Laurent Duplomb, Philippe Carmez ; suppléants : Brigitte Dussaud, Daniel Cabibel, Louis Lanthéaume.

### **Mise aux enchères.**

Le maire rappelle au conseil la délibération 2017\_79 du 4 décembre 2017 donnant pouvoir au maire à l'effet de porter, au nom de la commune, une enchère pour l'acquisition des parcelles cadastrées section BE 485 (sur laquelle se trouve une construction très détériorée, qui aurait dû faire office de restaurant) et BE 488, lors de la mise aux enchères publiques sur liquidation judiciaire. La date des enchères des biens immobiliers des propriétaires défaillants qui ont été mis en liquidation judiciaire a été fixée au 10/04/2018 au tribunal de Grande Instance de Paris. La mise à prix est de 39 000 €.

Le conseil réitère la volonté de la commune de se positionner sur cette acquisition et, à cet effet, donne pouvoir au maire de représenter la commune à la vente et de désigner l'avocat qui sera chargé de porter les enchères au nom de la commune.

### **Modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

Le conseil municipal valide le tableau des effectifs du personnel communal présenté par le maire. Un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe est créé alors qu'un poste de 2<sup>e</sup> classe est supprimé.

### **Protection sociale complémentaire des agents.**

Le conseil municipal décide de joindre la commune de Saint Paulien à la procédure de mise en concurrence qui va être organisée par le Centre de gestion de Haute-Loire pour conclure une convention de participation visant à permettre aux agents de signer avec l'organisme retenu un contrat de protection sociale complémentaire.

### **Restauration vitrail de l'église.**

En vue de réaliser la restauration d'un vitrail de la façade ouest, une consultation auprès d'entreprises spécialisées a été lancée. Après analyse conjointe des offres par Mme Borel, architecte des Bâtiments de France et Roger Maurin, adjoint à la Culture, l'offre de M. Jean Le Bideau de Royat apparaît comme la plus intéressante.

Le conseil donne son accord pour la restauration du vitrail conformément à l'offre de M. Jean Le Bideau, pour un montant HT de 6 536.20 €. Des demandes de subvention seront déposées auprès de la DRAC (35%), de la Région (25%), du département (25%) et le conseil approuve le plan de financement prévu pour cette opération.

### **Régulation hélicoptère SAMU 42.**

L'hélicoptère du SAMU 42 est l'un des Secours Médical d'Urgence Hélicoptère sur la région Auvergne Rhône Alpes. L'atterrissage de l'hélicoptère sur un site propice nécessite la sécurité et l'éclairage. Dans ce cas précis et en cas de nécessité, le SAMU 42 doit contacter les pompiers locaux au plus tôt afin de réaliser l'éclairage du site (Pour la commune de Saint Paulien, le site est le stade de foot du Chomeil). Après avoir entendu M. Philippe Carme, conseiller municipal et médecin au Centre hospitalier, le conseil demande au maire de solliciter les services du Département pour connaître les aides éventuelles en la matière, les services du SDIS (pompiers) et Samu 43 afin d'obtenir des précisions complémentaires, les communes environnantes en vue d'une mutualisation et d'une participation financière éventuelle.

**Bilan Centre d'hébergement.**

Il est rendu compte au conseil du bilan de la gestion du centre d'hébergement pour l'année 2017, le taux de remplissage est de 1666 nuitées. Le conseil municipal donne quitus de la gestion du centre d'hébergement sur l'exercice 2017, gestion qui présente un excédent de fonctionnement de 2 406.92 €.